

Lyon, le 7 septembre 2018

Les IA-IPR Établissements et Vie Scolaire  
à

Mesdames les professeures  
documentalistes et messieurs les  
professeurs documentalistes

S/c

Mesdames les cheffes d'établissement et  
messieurs les chefs d'établissement

## Rectorat

IA-IPR EVS

Affaire suivie par  
Christine ALT  
Nathalie BEAULIEU  
Olivier GEORGES  
Téléphone  
04.72.80.63.38  
Télécopie  
04.72.80.63.37  
Courriel  
[iprevs@ac-lyon.fr](mailto:iprevs@ac-lyon.fr)

92 rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07

[www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)

## Objet : lettre de rentrée des IA-IPR EVS

Nous souhaitons la bienvenue à tous les personnels, titulaires ou stagiaires, qui rejoignent cette année notre académie et nous tenons en cette rentrée à saluer la qualité du travail mené et de l'engagement dont chacune et chacun fait preuve au service de la réussite des élèves.

À l'occasion de la rentrée 2018-2019, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale a adressé une lettre aux professeurs et aux personnels de l'éducation nationale pour leur témoigner sa confiance et indiquer les grandes priorités pour l'année scolaire. L'année 2018-2019 est une nouvelle étape pour bâtir l'École de la confiance. Le renforcement de l'École de la confiance passe par la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) chez tous les élèves, par un meilleur accompagnement des élèves pour leur permettre de mieux se projeter vers leur avenir et par la transmission et la valorisation des valeurs de la République tout au long de la scolarité.

Pleinement engagés sur ces axes de travail, nous souhaitons porter votre attention sur trois priorités fondées sur la circulaire n° 2017-051 du 28 mars 2017 qui fixe les missions des professeurs documentalistes. Les groupes locaux dont les modalités sont reconduites cette année constitueront des moments et des cadres d'échanges pour les développer :

1- Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

En cette rentrée l'école de la République reste plus que jamais mobilisée dans le déploiement d'actions de formation des élèves à l'éducation aux médias et à l'information. La récente loi n° 2018-698 du 3 août 2018 qui encadre l'utilisation des téléphones portables consacre la notion d'apprentissage de la citoyenneté numérique déjà au cœur de vos missions. Nous souhaitons vous encourager à développer des projets dans ce domaine en collaboration avec les équipes pédagogiques de vos établissements. Pour les mener vous pourrez vous appuyer sur l'offre du plan académique de formation portée notamment par le CLEMI ou encore sur les propositions de formations de l'atelier Canopée de votre département.

2- Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

Lors des visites dans le cadre du PPCR nous avons pu constater que beaucoup de CDI n'étaient pas dotés d'un projet documentaire. Après un diagnostic des ressources du CDI, nous souhaitons inviter chacun à l'élaborer. Une formation inscrite au plan académique de formation permettra d'accompagner les professeurs qui le souhaitent dans cette démarche. Ces projets documentaires pourront enrichir les projets d'établissement et les contrats d'objectifs.

Dans le cadre du plan lecture lancé par le gouvernement en octobre 2017, les CDI sont mobilisés pour permettre d'élargir l'accès aux ressources avec une attention particulière pour les publics fragiles et les élèves à besoins particuliers. Les projets que vous mettrez en œuvre devront permettre au plus grand nombre de niveaux de classes de pouvoir bénéficier, au cours de leur scolarité au sein de l'établissement, d'actions de promotion de la lecture. La note de service n°2018-049 du 25 avril 2018 intitulée « lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome » constitue une source précieuse pour guider les activités pédagogiques que vous pourrez proposer avec vos collègues enseignants.

Nous vous encourageons à participer activement à la mise en œuvre des évaluations en 6ème et en 2nde et à prendre part aux dispositifs d'accompagnement qui seront proposés pour apporter aux élèves l'aide la plus personnalisée et la plus efficace possible.

Une réflexion devra être menée avec les équipes de direction et les conseillers principaux d'éducation sur les modalités d'accès au CDI. Le déploiement du programme « devoirs faits » ne peut se concevoir sans la possibilité pour les élèves de pouvoir utiliser des ressources documentaires. Dans le cadre de la réforme du lycée comme des enseignements pratiques interdisciplinaires en collège là où ils sont reconduits, votre participation est vivement encouragée.

3- Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

Engagés dans les projets culturels et partenaires des actions éducatives et de l'orientation, votre action est déterminante pour le rayonnement de votre établissement et pour la réussite de vos élèves. Nous tenons à remercier les professeurs documentalistes qui assurent avec compétence les fonctions de référent culture. Nous vous encourageons vivement à participer aux initiatives en faveur de l'orientation qui sont un axe de déploiement de la réforme du lycée publiée au bulletin officiel du 19 juillet 2018, comme des parcours avenir au collège. Le travail des groupes locaux pourra être l'occasion, comme certains le font déjà, de rencontrer des partenaires culturels ou éducatifs de votre territoire afin de construire de solides collaborations.

Avec la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) de nouvelles modalités d'accompagnement et d'évaluation des personnels ont été mises en œuvre. Nous ne pouvons que vous encourager à préparer ce rendez-vous de carrière notamment en téléchargeant et en renseignant le document de référence de l'entretien disponible sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique « Concours, emplois et carrières ». Sans que cette démarche ait un caractère obligatoire, elle permet de faciliter et de cadrer les échanges.

L'équipe des IA IPR établissements et vie scolaire vous renouvellent leur disponibilité et leur écoute. Elle vous donne dorénavant rendez-vous à la journée académique des professeurs documentalistes qui aura lieu cette année au cours du premier trimestre. Nous vous encourageons à contribuer au site académique **espacedocweb**, <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/documentation>, afin d'enrichir l'animation de la communauté des professeurs documentalistes de l'académie.

Pour nous contacter :

La boîte mail [iprevs@ac-lyon.fr](mailto:iprevs@ac-lyon.fr) est à votre disposition ;

Adresses mail personnelles académiques :

ALT Christine [christine.alt@ac-lyon.fr](mailto:christine.alt@ac-lyon.fr)

BEAULIEU Nathalie [nathalie.beaulieu@ac-lyon.fr](mailto:nathalie.beaulieu@ac-lyon.fr)

GEORGES Olivier [olivier.georges@ac-lyon.fr](mailto:olivier.georges@ac-lyon.fr)

La répartition des différents bassins entre les trois inspecteurs est listée sur la pièce jointe à cette lettre de rentrée.

L'équipe des IA-IPR Établissements et Vie Scolaire